

régler le mode d'application. J'ai déjà dit, messieurs, que la transmission peut se faire par deux voies: par l'hérédité et par la contagion. Lequel de ces deux facteurs de transmission est le plus fréquent? Question importante, car si l'hérédité se retrouve dans la majorité ou même dans la moitié des cas, il y aurait lieu d'adoucir l'absolutisme et l'injustice d'une loi coercitive faite au nom de la contagion. Cette grave et importante question demande à être examinée sérieusement, car de sa solution dépend l'opportunité et la justice de l'application de lois sanitaires contre la lèpre. Jusqu'en 1871, époque de la découverte du bacille de Hansen, il était naturel d'ignorer la contagiosité de la lèpre et d'en expliquer sa transmission par la seule l'hérédité. Il ne suffit pas de découvrir l'agent microbien d'une maladie pour déplacer tout de suite l'opinion générale au sujet de son étiologie, il faut prouver que ce microbe est bien la cause de la maladie et que c'est son passage d'un individu à un autre qui cause la propagation. Or, quand on considère qu'il n'y a que 30 ans que ce bacille est découvert; qu'il n'a pas encore livré tous ses secrets; que les inoculations ont été impossibles aux animaux et très difficiles à l'homme, car la contagion est très lente et capricieuse, au point qu'il y a une foule de cas négatifs, il n'est pas étonnant que la théorie de la contagion n'ait pas encore réussi à rallier tous les suffrages. Cependant elle gagne du terrain et fait des adhérents chaque jour parmi les léprologues anticontagionnistes les plus ancrés dans la tradition, qui est une des formes de l'esclavage de l'esprit. Ceux qui plaident en faveur de l'hérédité invoquent des faits positifs de transmission héréditaire et d'innombrables faits négatifs contre la contagion; ils tirent encore des arguments en leur faveur de la non-contagion conjugale, du retard considérable dans l'apparition de la lèpre après contact répété, de son respect pour l'enfance, proie si facile pourtant aux agents contagieux, de l'absence de contagion apparente dans certains milieux.

Messieurs, à tous ces arguments, il y a une réponse satisfaisante sinon péremptoire.

D'abord, les faits de transmission par hérédité sont admis même par les contagionnistes. En voici des exemples irrécu-